Établissement public

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Eau

Un partenaire technique et financier

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes pour l'eau. Elle a pour mission d'apporter aux élus et aux usagers de l'eau, en collaboration avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers leur permettant de lutter contre les pollutions, de gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Ces aides permettent notamment aux collectivités locales, de faire levier et de contribuer au lancement de grands projets de réhabilitation d'ouvrage vétustes, d'aménagement de nouveaux territoires plus soucieux de la ressource en eau, de reconquérir la qualité de l'eau d'une rivière ou d'un fleuve. Le programme de l'agence de l'eau est financé, essentiellement, par les redevances acquittées par les différents usagers de l'eau. Elles sont établies selon le régime des redevances issu de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. 7 familles de redevances ont été créées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques :

- pollution de l'eau domestique et non domestique,
- modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique,
- prélèvement sur la ressource en eau,
- stockage d'eau en période d'étiage,
- obstacle sur les cours d'eau,
- protection du milieu aquatique,
- pollutions diffuses

Mobiliser et encourager la solidarité entre les acteurs

Téléphone : 02 38 51 73 73

Site internet : https://agence.eau-loire-bretagne.fr/

Adresse : Avenue de Buffon, 45100 Orléans Bourges, France Centre-Val de Loire

Facebook : https://www.facebook.com/AgenceEauLoireBretagne/

Instagram : https://www.instagram.com/loirebretagne/

Twitter : https://twitter.com/LoireBretagne

Linkedin : https://www.linkedin.com/company/agence-de-l'eau-loire-bretagne/

L’agence de l’eau met en relation les différents acteurs de l’eau et favorise les échanges entre eux. Le conseil d’administration et le comité de bassin de l’agence de l’eau permettent la concertation entre ces acteurs. Au sein de ces deux instances, sont associés les représentants de chaque famille d’usagers de l’eau (public, industriels, associations, agriculteurs), pour s’exprimer sur les enjeux de l’eau. Ils échangent et débattent pour aboutir à des compromis ou consensus sur la politique de l’eau dans le bassin. Il s’agit d’encourager une mobilisation collective et de positionner les usagers au cœur de la gestion de l’eau. L’agence de l’eau organise notamment des rencontres pour favoriser les échanges entre les acteurs l’eau. Ces rendez-vous de l’eau permettent aux acteurs d’échanger sur leurs pratiques, de partager leurs expériences. Au-delà de l’expertise et de l’aide financière qu’elle apporte aux acteurs de l’eau, l’agence facilite l’accès aux données et documents sur l’eau. Elle réalise et met à disposition cartes et synthèses, données brutes et données valorisées, outils méthodologiques et documents d’appui, publications d’information et documents vulgarisés sur l’eau et les milieux aquatiques.

Activités

Accompagnement, Bureau d’étude